

Following questions raised from the field, following the promulgation of version 12 of the IRMF, the language for medical isolation is being proposed to be modified for clarity to change from A to B.

Suite aux questions soulevées sur le terrain, après à la promulgation de la version 12 du CIGR, il est proposé de modifier le langage sur l'isolement médical pour plus de clarté et ainsi passer de A à B.

A	B
<p><input type="checkbox"/> Upon admission/ return, the inmate must <u>medically-isolate</u> for 24 days. 24 days is required to cover both the incubation and recovery periods. Between days 10 to 13, the inmate will be offered a COVID-19 test. If the test is negative, there is no need for a recovery period and the <u>medical isolation</u> will end on day 14. If the inmate refuses the test or if the test is positive, they will remain in isolation until fully recovered and cleared by health services, which would normally be day 24. Should the inmate agree to be tested between days 14 and 24, and the result is negative, their isolation period may be ended by health services.</p>	<p><input type="checkbox"/> Upon admission/ return, the inmate must <u>medically-isolate</u> for 24 days, being released on day 25. 24 days is required to cover both the incubation and recovery periods. As close as possible to day 14, the inmate will be offered a COVID-19 test. If the test is negative, there is no need for a recovery period and the <u>medical isolation</u> will end on day 15. If the inmate refuses the test or if the test is positive, they will remain in isolation until fully recovered and cleared by health services, which would normally be day 25. Should the inmate agree to be tested between days 15 and 24, and the result is negative, their isolation period may be ended by health services. .</p>
<p><input type="checkbox"/> Dès l'admission/retour, le détenu devra s'<u>isoler médicalement</u> pendant 24 jours. 24 jours sont nécessaires pour couvrir à la fois les périodes d'incubation et de récupération. Entre le jour 10 et le jour 13, le détenu se verra offrir un test de dépistage de la COVID-19. Si le test est négatif, il n'y a pas de besoin de période de récupération et l'<u>isolement médical</u> se terminera au jour 14. Si le détenu refuse le test ou si le test est positif, il demeurera en <u>isolement médical</u> jusqu'à son rétablissement complet confirmé par les services de santé, normalement au jour 24. Si le détenu accepte d'être testé entre le jour 14 et le jour 24, et que le résultat est négatif, les services de santé pourraient terminer la période d'isolement.</p>	<p><input type="checkbox"/> Dès l'admission/retour, le détenu devra s'<u>isoler médicalement</u> pendant 24 jours, étant libéré au jour 25. 24 jours sont nécessaires pour couvrir à la fois les périodes d'incubation et de récupération. Aussi près que possible du jour 14, le détenu se verra offrir un test de dépistage de la COVID-19. Si le test est négatif, il n'y a pas de besoin de période de récupération et l'<u>isolement médical</u> se terminera au jour 15. Si le détenu refuse le test ou si le test est positif, il demeurera en <u>isolement médical</u> jusqu'à son rétablissement complet confirmé par les services de santé, normalement au jour 25. Si le détenu accepte d'être testé entre le jour 15 et le jour 24, et que le résultat est négatif, les services de santé pourraient terminer la période d'isolement.</p>

Recommended changes

Group activities

Program Space:

- Modified maximum cap from 5 participants to 10 participants
- Portable air filtration units provided, as available, in program spaces identified in the national list for closed spaces (evergreen – under development by the Technical Services & Facilities Branch). Cap of five participants if the filtration unit is unavailable.

Changements recommandés

Activités en groupe

Espace pour les programmes :

- Faire passer la limite maximale de 5 participants à 10 participants
- Fournir des appareils de filtration d'air portatifs, si possible, dans les espaces pour les programmes indiqués dans la liste nationale des espaces fermés (document évolutif en cours d'élaboration par la Direction des services techniques et des installations). La limite de cinq participants sera maintenue si une unité de filtration d'air ne peut être fournie.

Proposed change to the IRMF – Temperature Check

Non-contact temperature taking was a requirement that CSC implemented early in the pandemic, because fever was identified to be a symptom of COVID-19. Although it is one symptom of COVID-19, the evidence indicates that many individuals diagnosed with COVID-19 do not present with a fever as one of their symptoms and approximately 40% of those with COVID-19 are asymptomatic. In addition, experts have reported that individuals can reduce or mask their fever by taking over the counter medications. Given that COVID-19 has been a part of our culture for more than a year, all of us are aware of the importance of not going to work if not feeling well, reporting symptoms to our managers as soon as possible (including when not working, for the purpose of contact tracing), and managing our behaviours both inside and outside of work to keep each other safe. Given the above and the introduction of the updated active screening questions, we are removing the requirement for temperature taking at the entrance of institutions and CCCs, as well as for recruits.

Changement propose au CIGR – Prise de température

Étant donné que la fièvre a été identifiée comme un symptôme de la COVID-19, la prise de température sans contact était une exigence que le SCC a mise en œuvre au début de la pandémie. Bien qu'il s'agisse d'un symptôme de la COVID-19, les preuves indiquent que de nombreuses personnes diagnostiquées avec la COVID-19 ne présentent pas de fièvre comme l'un de leurs symptômes et qu'environ 40% de celles atteintes de la COVID-19 sont asymptomatiques. En outre, les experts ont signalé que les individus peuvent réduire ou masquer leur fièvre en prenant des médicaments en vente libre. Étant donné que la COVID-19 fait partie de notre culture depuis plus d'un an, nous sommes tous conscients de l'importance de ne pas aller au travail si vous ne vous sentez pas bien, de signaler les symptômes à nos gestionnaires le plus tôt possible (y compris lorsque vous ne travaillez pas aux fins de la recherche des contacts) et de gérer nos comportements à l'intérieur et à l'extérieur du travail pour nous protéger mutuellement. Compte tenu de ce qui précède et de l'introduction des questions de vérification active mises à jour, nous supprimons l'exigence de prise de température à l'entrée des établissements et des CCC, ainsi que pour les recrues.